



Mail Inspecteur du travail

Activité partielle pour Garde d'enfant

De : MATTEI Pierre-Antoine (UD071) [mailto:pierre-antoine.mattei@direccte.gouv.fr]

Envoyé : vendredi 16 avril 2021 11:43

À : beatrice.francois-baretta@cnhind.com

Cc : CGT

Objet : activité partielle-garde d'enfants

Madame,

Je suis saisi de certaines difficultés dans l'application de la mesure citée en objet, au sein de l'établissement FPT de Bourbon-Lancy.

Il apparaît que les personnels demandeurs se voient obligés de fournir des justificatifs d'inscription de leur enfant à l'appui de la demande d'AP pour garde d'enfant.

Je vous rappelle que la procédure légale actuellement en vigueur ne prévoit pas ce type de justificatifs, qui ne peuvent donc être exigés par l'employeur.

En conséquence, vous voudrez donc bien vous conformer aux dispositions existantes et m'en tenir informé.

Dans l'attente,

Cordialement,

L'inspecteur du travail,

PA Mattei

L'inspecteur du travail donne raison à la CGT et demande à notre DRH de stopper ses exactions et de modifier son information RH.

Voici le résultat de la persévérance de la CGT qui ne cessera jamais de défendre vos droits. Nous nous interrogeons : « où sont les autres syndicats représentatifs ? Pourquoi ne défendent-ils pas les droits des salariés qui sont bafoués pas notre service RH ? »

La cgt

Vendredi 16 avril 2021